



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 32927

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des insuffisants rénaux suite aux récentes propositions de 2 milliards d'économie sur quatre ans, annoncées par la Caisse nationale d'assurance maladie sur le traitement par dialyse. Sachant que le nombre de patients augmente actuellement de 5 à 6 % par an et que 5 % d'augmentation annuelle de la population dialysée fait augmenter de 20 % le coût global du traitement en quatre ans, l'annonce d'une réduction brutale et arbitraire de 20 % paraît inacceptable. La mise en place effective et rapide d'un registre recensant les malades insuffisants rénaux permettant de quantifier les coûts réels de ce traitement, de remédier aux dérives et aux abus éventuels serait plus opportune. Elle lui demande quelle suite elle entend donner à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32927

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4373

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5911